



ORGANISATION EUROPÉENNE
DES INSTITUTIONS RÉGIONALES
DE CONTRÔLE EXTERNE DES
FINANCES PUBLIQUES

**DÉCLARATION D'EURORAI
À L'ISSUE DU 7^{ÈME} CONGRÈS SUR LES
DÉFIS POUR L'AUDIT PUBLIC LIÉS A LA CRISE ÉCONOMIQUE,
ORGANISÉ À LONDRES LE 4 OCTOBRE 2010**

Au terme des débats du 7^{ème} Congrès de l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI) qui s'est tenu à Londres le 4 octobre 2010, le Comité directeur d'EURORAI a diffusé le communiqué suivant :

A une période où de nombreux pays européens prennent des mesures de consolidation fiscale et de restriction budgétaire, EURORAI croit fermement en l'importance d'un contrôle rigoureux et performant des finances publiques. Il est important d'assurer l'indépendance des auditeurs publics vis-à-vis du pouvoir exécutif et des institutions auditées, afin de leur permettre de remettre leurs rapports aux parlements et au public sans subir de pression de la part des gouvernements ou des organismes audités.

EURORAI est également convaincue que les auditeurs publics jouent un rôle particulièrement important en période de mutations économiques car l'analyse des risques, de la performance et de la gestion financière fournit aux parlements et aux gouvernements de précieuses informations qui leur permettent de garantir des standards d'excellence, un haut niveau de performance et un rapport coût-rendement-efficacité raisonnable.

EURORAI, qui associe plus de 80 organismes publics de contrôle réparties dans 16 pays européens, souhaite par ailleurs réaffirmer l'engagement de ses membres à soutenir les autorités régionales et locales ainsi que leurs parlements par le biais de leurs travaux de contrôle. Plus concrètement, les auditeurs poursuivent les objectifs suivants :

- aider les institutions publiques à améliorer la performance et la rentabilité et à réduire les coûts du secteur public ;
- réaliser des économies et améliorer la performance des ressources utilisées lors de l'audit.

Enfin, EURORAI réaffirme sa fidélité aux objectifs définis dans ses statuts en encourageant le partage du savoir, de l'expérience et des meilleures pratiques en matière de contrôle des finances publiques ainsi que la recherche d'améliorations au sein des communes et des régions européennes.

** L'Assemblée générale des institutions membres d'EURORAI, réunie le 5 octobre dans le cadre du Congrès, a validé la démarche du Comité directeur ainsi que l'esprit de la déclaration.*